

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 25 janvier 2024

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint
au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette
SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER,
Mme Nadine GUTHAPFEL, Mmes Sabrina DUSSOURD, Lysiane STENGER,
Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, M. Éric BRUNSTEIN, Mme Anne-
Catherine DORIDANT, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Michel GOETTELMMANN

Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH

Denis WACHBAR

Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER

Jean LACHMANN donne pouvoir à Éric BRUNSTEIN

Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

Absents :

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

5.3. Extension du colombarium : demandes de subventions

DELIBERATION D25012024/03

Le cimetière de Châtenois comprend actuellement 50 places dans le colombarium, installé depuis 2006. Il reste à ce jour uniquement 3 places ; une extension du colombarium est donc nécessaire, compte tenu du rythme moyen de 5 nouvelles concessions par an.

Il est proposé d'installer 18 nouvelles places, pour un coût d'environ 20 000€. Ce projet est éligible aux subventions d'Etat, via la DETR 2024. Toutefois, les recettes générées par les concessions sont à déduire, sur une durée de 5 ans, soit une recette totale maximale de 3000€ (le coût d'une concession de 15 ans est de 500€).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			- Union européenne		0,00 %
		0,00 %	- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
TRAVAUX			- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	13 100,00 €	80,00 %
fournitures, fondations, transport, pose	19 378,36 €	100,00 %	- ÉTAT autre (préciser) :		0,00 %
		0,00 %	- Région		0,00 %
		0,00 %	- Département		0,00 %
		0,00 %	- Groupement de communes		0,00 %
		0,00 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	13 100,00 €	80,00 %
		0,00 %			
		0,00 %	Autofinancement		
		0,00 %	Fonds propres	3 275,96 €	20,00 %
		0,00 %	Emprunts (2)		0,00 %
		0,00 %	Crédit-bail		0,00 %
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)			Autres - aides privées (CAF par ex.) (2)		0,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement	3 000,00 €		SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	3 275,96 €	20,00 %
TOTAL DÉPENSES	16 378,36 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	16 375,96 €	100,00 %

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions maximales auprès des services de l’Etat au titre de la DETR et de tout autre organisme.

DIT que les crédits de l’opération susvisées sont inscrits au BP 2024.

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L’UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
 Pour extrait conforme
 Châtenois, le 26 janvier 2024

Luc ADONETH
Le Maire,

Sabrina DUSSOURD
La secrétaire de séance,



